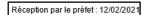
Accusé certifié exécutoire





# **COMITÉ SYNDICAL**

# Séance du jeudi 11 février 2021

\*\*\*

## Délibération 2021\_02\_02

\*\*\*

## Objet: Débat d'orientations budgétaires 2021

Le onze février deux mille vingt-et-un, à neuf heures, en visio-conférence, s'est réuni le <u>comité syndical du SYLOA</u>, dûment convoqué par courrier en date du vingt-huit janvier deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 15 (25 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jacques ROBERT (1 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Olivier DEMARTY (1 voix), Sylvie GAUTREAU (1 voix), Thierry COIGNET (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix), Jean-Marc MENARD (1 voix), Jean-Yves HENRY (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Jean CHARRIER (1 voix), Claire TRAMIER (3 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix).

#### Absents représentés : 2 (5 voix)

Rémy ORHON (3 voix) représenté par Jean-Sébastien GUITTON, Joseph DAVID (2 voix) représenté par Claude CAUDAL

#### Assistaient également :

Caroline ROHART, Justine VAILLANT et Virginie RICORDEL

Nombre de votants: 17 (dont 2 pouvoirs) pour un total de 30 voix.

Secrétaire de séance : Luc NORMAND

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus (article L.2312-1 du CGCT), dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (article L.5211-36 du CGCT) et dans les départements (article L.3312-1 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget sur la base d'un rapport (article 107 de la loi NOTRe).

Ces dispositions s'appliquent aux syndicats mixtes ouverts (L.5722-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021 lors de sa séance du 11 février 2021 sur la base du rapport de synthèse annexé.

Fait à Nantes, le 11 février 2021